

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction des personnes handicapées et des personnes du bel âge  
12765

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017  
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN**

**OBJET : Organisation du transport d'élèves et d'étudiants en situation de handicap.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux personnes handicapées, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le département est responsable du financement du transport des élèves et étudiants en situation de handicap sur l'ensemble de son territoire. A ce titre, il organise des services de transports spécialisés en confiant l'exécution de certaines prestations au moyen de marchés publics ou de convention de délégation de compétence.

La commission permanente a autorisé par sa délibération n°267 du 16 décembre 2016 la signature d'une convention stipulant que le département délègue à la Métropole Aix-Marseille-Provence l'organisation du transport des élèves et étudiants handicapés exploité par la RDT 13 sur le secteur de Châteaurenard.

Cette convention a été établie pour une année du 01/01/2017 au 31/12/2017. Le bilan de fonctionnement de cette délégation est positif.

Le département rembourse le coût du service à l'euro près en fonction du nombre de trajets (domicile-établissement scolaire) par élèves sur la base d'un cout fixe mensuel et d'un coût kilométrique (pour information sur ce circuit les charges de l'année scolaire 2016-2017 se sont élevées à 488 320,79 €TTC )

En conséquence, je vous propose de prolonger cette convention pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 par voie d'avenant.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé  
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL